

# La source de Dymon

Bulletin municipal N°72 - Février 2025

# Meilleurs vœux 2025



# Vœux du Maire

**Mesdames, Messieurs ,**

**Mes chers concitoyens, Mes chères concitoyennes,**

**Chers amis sans oublier les nouveaux habitants de notre commune, soyez toutes et tous les bienvenus ici ce soir.**

C'est un plaisir renouvelé de vous retrouver pour cette cérémonie des vœux, à la fois simple et conviviale, somme toute, à l'image de notre commune.

La période de vœux est une occasion joyeuse et festive de se souhaiter de bons moments pour l'année qui est devant nous, mais pour autant, nous n'oublions pas, et nous avons une pensée pour ceux qui nous ont quittés et je tiens à présenter mes condoléances à leurs familles, ceux qui de par la maladie ou la dépendance n'ont pu nous rejoindre ce soir et encore plus généralement ceux qui souffrent de par le monde.

Sans oublier une pensée toute particulière pour la famille de Patrick Gendraud qui nous a quittés ce premier janvier. Patrick était président du département de l'Yonne et nous a toujours soutenus et aidés. Je veux ce soir renouveler mes condoléances à toute sa famille.

Je voudrais pour débiter ces vœux vous dire que c'est promis cette année, je vais faire court, je voudrais tout d'abord remercier tout le personnel des services de notre commune, service administratif (Christine et Gwendoline) service technique (Véronique, Virgil et Hugues) que je sais très impliqués et aux services des Dixmontoises et Dixmontois quelles que soient les tâches qu'ils assument au quotidien dans le seul but de servir la population, mais les remercier également pour leur disponibilité auprès de nous, élus, pour l'aide qu'ils nous apportent dans la mise en place de nos projets. Merci également aux enseignantes du regroupement de Dixmont/Les Bordes, les ATSEM, le personnel de la cantine qui font tous un travail formidable pour et auprès de nos enfants.

La cérémonie des vœux, c'est aussi l'occasion de faire un bilan des travaux qui ont été effectués cette année.

Le ravalement de la salle des fêtes pour 39 786 €, le démoussage de la toiture de l'église et le traitement des murs pour 25 498 €, les travaux de voirie (gravillonnage à La Borde à la Gousse, Chapitre, La Tuilerie et Bourbuisson) pour plus de 73 048 €.

Achat de matériels divers, aspirateur à feuilles, kit de réhausse pour le camion benne, sécurisation de l'informatique et semoir à sel pour 13 300 €.

L'achat de l'équipement de la cuisine du restaurant pour 56 527 €, qui n'était pas dans le marché global du centre bourg. Mais c'est aussi des investissements qui sont portés par l'Agglomération du Grand Sénonais sur notre commune, entre autre, le service de l'eau « La Sénone », nous apporte une gestion plus globale avec une harmonisation des tarifs de l'eau sur l'ensemble du territoire qu'il soit rural ou urbain, et surtout une capacité financière plus importante.

En 2023, c'est 1067 mètres linéaires de canalisations renouvelées entre La Renarderie/Pimançon et La Borde à la Gousse pour un montant de 191 833 € HT. En 2024, c'est 255 mètres linéaires de canalisations renouvelées Route du chêne à Pimançon pour un montant de 50 517 € HT.

Nous n'oublions pas la sécurité routière avec la mise en place de ralentisseurs et d'aménagements, ce dossier a rencontré quelques difficultés administratives, mais qui semblent réglées aujourd'hui, nous avons bon espoir que cela puisse se faire avant l'été.

Maintenant, nous allons vous présenter un petit film retraçant une partie de ce qui s'est passé tout au long de l'année 2024.

Merci à Benoit Gambier, adjoint, pour ce film, et merci à tous nos financeurs sans qui rien n'aurait été possible.

Cette cérémonie est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaire pour transformer nos vœux en réalités.

Je profite de ce moment qui m'est offert pour remercier tous mes collègues du Conseil Municipal, et tous mes collègues du Conseil communautaire, ils ont une motivation à toutes épreuves, sans eux et leurs déterminations rien ne serait pareil.

# Vœux du Maire

Ils ont toutes et tous à cœur d'être au plus près de vous, sur le terrain et je les remercie très sincèrement.

Je suis toujours convaincu que c'est ensemble que nous pourrons bâtir notre territoire d'avenir qu'est le Grand Sénonais. N'oublions pas non plus le lien social, vivifié par tout le tissu associatif de notre commune et encore une fois, je voudrais souligner le courage et la générosité de tous ceux qui s'investissent et donnent de leur temps dans les associations.

Je souhaite donc une excellente année à toutes nos associations et à tous les bénévoles et les assure de notre soutien.

Sans oublier les bénévoles de notre bibliothèque municipale.

Un remerciement particulier pour l'association de L'APPED (association créée en 2014, pour la protection et promotion de l'église de Dixmont reconnue d'intérêt général) qui aide énormément financièrement notre commune pour ce patrimoine classé au patrimoine des monuments historiques qu'est notre église, depuis 2016 notre commune a investi 185 116 € pour ce patrimoine, et c'est 89758 € qui ont été versés par l'association, alors merci aux bénévoles de cette association, merci aux adhérents et un merci un peu plus appuyé aux généreux donateurs ;

Nous n'oublions pas les responsables d'entreprises, les artisans, les commerçants, les agriculteurs qui font toute l'économie de notre commune.

Je ne peux pas clôturer ce discours sans vous annoncer que je serai candidat aux prochaines échéances municipales.

Nous tenons également à remercier une nouvelle fois Patrick Jacquet et Eddy Rigault et tous ceux qui ont aidé pour ce traditionnel buffet de l'amitié toujours exceptionnel.

Alors très belle année pour vous toutes et tous, que 2025 soit pour vous une année pleine de réussites et que des milliers de petites joies viennent embellir votre vie.

Je voudrais finir mon discours par deux citations de **Lord Robert Daden-Powell, Militaire britannique né le 22 février 1857:**

« L'optimisme est une forme de courage qui donne confiance aux autres et mène au succès »

« Rester immobile ne sert à rien, il faut choisir entre progresser ou régresser, allons donc de l'avant et le sourire aux lèvres »



Bar et épicerie : 7h30 à 19h30  
Restaurant de 12 à 14 heures  
et de 19h30 à 21 heures

Fermé le mardi entier  
et le dimanche soir

# SOMMAIRE

|  |       |                                 |       |
|--|-------|---------------------------------|-------|
| Bibliothèque                               | 6-7   | ALCD                            | 26    |
| Haloween, La Borde a la Gousse             | 8     | État civil                      | 28-29 |
| Repas des anciens                          | 9     | La sénone                       | 30    |
| Balilage rando                             | 10    | Marché de Noël école de Dixmont | 32-33 |
| Commémoration / APPED                      | 11    | SIVOS                           | 34-35 |
| Échos de la mairie                         | 13-19 | Informations diverses           | 36    |
| Travaux                                    | 20-21 | Numéros utiles                  | 37    |
| Trophées                                   | 22    | Info services                   | 38    |
| NCFD (Nouveau Comité des Fêtes Dixmontois) | 24-25 |                                 |       |



✨ Nouveau à Dixmont ✨

## Atelier Cha.Bada

Création et réalisation de costumes pour le spectacle estival « La Fresque ».  
N'hésitez pas à nous rejoindre au 4 rue d'Eichtal à Dixmont.

[charlotte.lafresque@gmail.com](mailto:charlotte.lafresque@gmail.com)

[instagram.com/chabadadixmont/](https://www.instagram.com/chabadadixmont/)



# CALENDRIER

| DATES                          | HORAIRES               | MANIFESTATIONS             | ORGANISATEURS                           | LIEUX                         |
|--------------------------------|------------------------|----------------------------|---|-------------------------------|
| Vendredi<br>28 février         | 20H00                  | Soirée jeux                | ALCD                                    | Salle des fêtes<br>de Dixmont |
| Samedi<br>29 mars              | 20H00                  | Soirée brésilienne         | ALCD                                    | Salle des fêtes<br>de Dixmont |
| Dimanche<br>16 mars            | 14h00                  | Carnaval                   | NCDF et Association<br>Parents d'élèves | Salle des fêtes<br>de Dixmont |
| Dimanche<br>13 avril           | 8H00                   | Randonnée                  | Mairie et ALCD                          | L'Enfourchure                 |
| Samedi<br>26 avril             | 9H00                   | Nettoyage de la<br>commune | Mairie                                  | Place de la<br>fontaine       |
| Samedi<br>19 avril             | 14H00<br>(a confirmer) | Chasse aux œufs            | NCDF                                    | L'Enfourchure                 |
| Vendredi 2 mai<br>Samedi 3 mai | 20H00                  | Théâtre                    | Compagnie « la scène<br>dans l'Yonne »  | Salle des fêtes<br>de Dixmont |
| Vendredi<br>16 mai             | 20H00                  | Soirée jeux                | ALCD                                    | Salle des fêtes<br>de Dixmont |
| Samedi 24 mai                  | 20H00                  | Concert de clarinette      | APPED                                   | Église de<br>Dixmont          |
| Samedi 21 juin                 | -                      | Fête de la musique         | Gésa et Nico                            | Restaurant                    |

## HORAIRES D'OUVERTURE

### MAIRIE

Lundi et mardi 14h30 à 18h  
 Mercredi 9h30 à 13h et 14h à 17h30  
 Jeudi 14h30 à 19h  
 Vendredi 9h30 à 13h  
 Les 1er et 3e samedis du mois de 9h00 à 12h00

### AGENCE POSTAL

Du Lundi au Jeudi 14h30 à 17h30  
 Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 11h30

# BIBLIOTHÈQUE



## Bibliothèque municipale de Dixmont

Depuis l'automne, la bibliothèque a modifié ses horaires afin de pouvoir vous garantir une continuité, plus régulière.

**Elle ouvre désormais les lundis de 17h à 19h et les samedis de 9h à 12h.**

Nous avons repris un rythme d'animation mensuelles, avec :

Le 1<sup>er</sup> samedi du mois : heure du conte pour les enfants de plus de 3 ans

Le 2<sup>ème</sup> samedi du mois : bébés lecteurs

Le 3<sup>ème</sup> samedi du mois : atelier créatif

Le 4<sup>ème</sup> samedi du mois : jeux de société

**Samedi 1er février**  
**Samedi 1er mars**  
**Samedi 5 avril**  
**10h30**

Lire c'est bon pour les enfants

**Heure du conte**

Pour les enfants de 3 ans et +



Bibliothèque municipale de Dixmont  
7 rue de la mairie  
89500 Dixmont  
bibliotheque.dixmont@gmail.com

**Samedi 8 février**  
**Samedi 8 mars**  
**Samedi 12 avril**  
**10h30**

LIRE C'EST BON POUR LES BÉBÉS

**BÉBÉS LECTEURS**

Pour les enfants de 0 à 3 ans

comptines, images, histoires courtes...

Venez partager un moment privilégié avec votre enfant.



Bibliothèque municipale de Dixmont  
7 rue de la mairie  
89500 Dixmont  
bibliotheque.dixmont@gmail.com

**Samedi 18 janvier**  
**Samedi 15 mars**  
**Samedi 19 avril**  
**10h30**

**Atelier Créatif**

Pour les enfants de 3 ans et +  
accompagnés de leurs parents



Bibliothèque municipale de Dixmont  
7 rue de la mairie  
89500 Dixmont  
bibliotheque.dixmont@gmail.com

**Samedi 25 janvier**  
**Samedi 22 février**  
**Samedi 22 mars**  
**10h30**

**Jeux de société**

Pour les enfants de 3 ans et +  
accompagnés de leurs parents



Bibliothèque municipale de Dixmont  
7 rue de la mairie  
89500 Dixmont  
bibliotheque.dixmont@gmail.com

Vous pouvez suivre l'actualité de la bibliothèque sur la page facebook :

<https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont> ou sur Panneau Pocket.

**Nous en profitons pour féliciter Anne-Laure (bénévole de la bibliothèque) et Fred (son mari), et souhaiter la bienvenue à leur petite Roxanne, née le 2 décembre !**



La bibliothèque profite également de ce bulletin pour lancer un appel aux bénévoles, afin de notamment tenir l'établissement ouvert aux heures du public et gérer les prêts et retours des livres. N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la bibliothèque ou bien à envoyer un mail à l'adresse suivante : [bibliotheque.dixmont@gmail.com](mailto:bibliotheque.dixmont@gmail.com).

# BIBLIOTHÈQUE

Pour Halloween, la bibliothèque a organisé grâce à Angélique une belle fin d'après midi effrayante, avec histoires frissonnantes, crêpes sanglantes et jeux effrayants. Une quarantaine de personnes sont venues profiter de cet événement.

Merci Angélique !



Pour Noël, la bibliothèque a reçu la visite du Père Noël, quelques histoires et parties de jeux de société de Noël ont rythmé la matinée, pour le plus grand plaisir des enfants !



# HALLOWEEN

La Bordè à la Gousse

Halloween est une fête surtout pour les enfants, qui demandent avec courage ou malice " des bonbons ou un sort".

Mais c'est aussi une merveilleuse occasion de se retrouver avec ses voisins.

Quel bonheur de voir notre village s'animer ainsi ! Avec 28 participants à la tournée de bonbons et 36 au goûter participatif.

Ces moments précieux viennent renforcer notre esprit de communauté et laissent de doux souvenirs à chacun.



Un immense merci à tous et un remerciement chaleureux à notre doyenne Madame ADRIEN 92 ans qui chaque année participe à nos animations.

"Merci Geneviève dite Mémé, votre esprit ouvert et votre générosité sont une inspiration pour nous tous, votre présence et votre sourire ont illuminé cette fête", ont vous embrasse fort, vos voisins.

# REPAS DES ANCIENS

## Les aînés du village mis à l'honneur

Le Maire et quelques élus ont reçu les aînés de la commune au restaurant Chez Gésa et Nico, dimanche 24 novembre à l'occasion du traditionnel repas offert par la municipalité.

59 personnes ont pu partager un repas de fête pour l'occasion. Ce moment leur a permis de passer une agréable journée grâce aux échanges avec leur voisin de table, retraçant les souvenirs ou anecdotes du passé et oubliant, le temps d'un instant, les soucis du quotidien.

Le menu était confectionné par Gésa et le service assuré par Nico et Evelyne.



Bonne année et bonne santé à tous, rendez vous le dimanche 30 novembre 2025.

# BALISAGE

des circuits de rando



## A la découverte du patrimoine naturel de Dixmont

A partir de 2009, le Conseil municipal et la commission environnement ont créé sept circuits de randonnée autour de Dixmont et Les Bordes dont trois ayant pour thème la Résistance.

Nicole et Christian Guessant

Marinette et Christian Nicolle

Gérard Bertrand

Marc Perraut

ce groupe de bénévoles, entretient le balisage des circuits, sur plus de 97 km et débroussaillie certains sentiers. Les travaux les plus importants sont effectués par les services de la commune.

Le descriptif de ces randonnées est disponible au secrétariat de la mairie.

Bonne balade.



# COMMÉMORATION

Cérémonie du 11 novembre 2024



## APPED

Église de Dixmont

Concert de clarinette de Guy Perrault

Samedi 24 mai à 20h30.

La musique Sacrée a été la première passion de monsieur Perrault, depuis 40 ans il se produit principalement dans les églises, son répertoire est accessible à un large auditoire :

L'incantation des vivants ( JC Michel)

Avé Maria (F.Schubert)

Adagio (T.Albinoni)

When the Saints

Concerto d'Aranjuez

Petite Fleur( S.Bechet)

L'Aria (JS Bach) etc ...



*Venez nombreux écouter ce clarinettiste*

*Entrée libre*

 **FABRICATION FRANÇAISE**

# MENUISERIE FUENTES CONCEPT

- MENUISERIE PVC, ALU ET BOIS
  - STORES, PERGOLAS
  - VOLET ROULANT ET BATTANT
  - PORTAILS, CLOTÛRES
  - PORTES DE GARAGE
  - ISOLATION
  - FENÊTRE DE TOIT
- SUIVEZ NOUS SUR 

 **07 70 16 83 02** 89500 LES BORDES  
[www.menuiserie-fuentes-concept.fr](http://www.menuiserie-fuentes-concept.fr)



- Plomberie • Chauffage
- Climatisation • Pompe à chaleur • Géothermie

**CHAPITRE - 89500 DIXMONT**

 **03 86 96 90 69**  **06 72 05 12 83**

[jerome.prevast89@orange.fr](mailto:jerome.prevast89@orange.fr)

## COLAS RECRUTE

### Pour l'établissement Bourgogne-Ouest

- 48 chemin des Ruelles - 89380 APOIGNY
- ZA Les Grèves 3 - Chemin des Grèves - 89100 MALAY-LE-GRAND
- 4 rue Louise Michel - BP 25 - 58660 COULANGES-LÈS-NEVERS

Tél : 03 86 53 59 50 - [yonne@colas.com](mailto:yonne@colas.com)

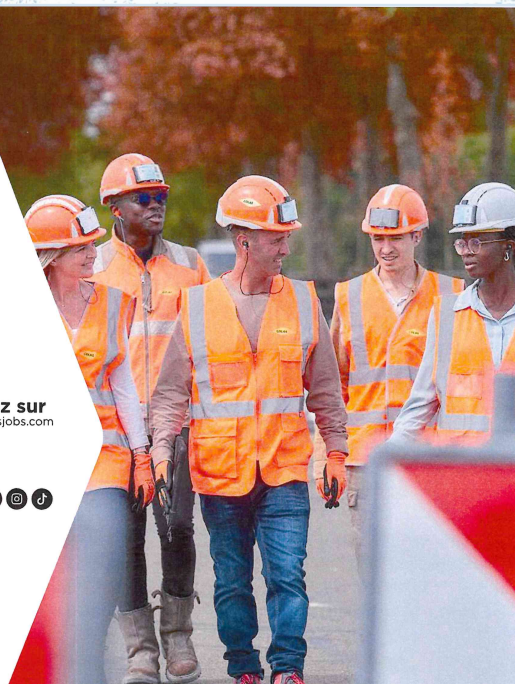
#### Les offres à pourvoir :

- Chefs de chantier (H/F)
- Ouvriers VRD (H/F)
- Ouvriers enrobés (H/F)
- Conducteurs d'engins (H/F)
- Géomètre-topographe (H/F)



Postulez sur  
[careers.colasjobs.com](http://careers.colasjobs.com)

[colas.com](http://colas.com)     



# ÉCHOS DE LA MAIRIE

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 OCTOBRE 2024

Présents : M. BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, M. PIERRET Jean-Claude, M. GAMBIER Benoit adjoints, MM. SOETE Alain, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, Mmes BERTOLDO Claire-Marie, BERTHOT Stéphanie, M. JACQUET Julien, Mmes MERCIER PERROTEZ Chantal, JARDIN Marie-Joseph.

Procurations : M. LAMIRAUX a donné pouvoir à M. BOTIN Marc.

Absent excusé : M. VASSARD Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme MERCIER PERROTEZ Chantal.

### ORDRE DU JOUR

#### DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Il y a lieu de prendre une décision modificative au budget pour :

- Rénovation et renforcement de la fontaine pour l'Entreprise STOHNARD  
Invest Cpte 21318 Op 051.....+ 1 560.00 €
- Travaux de peinture Église par L'entreprise NAGLA  
Invest Cpte 2181 Op 050..... + 13 654.25 €
- Équipement véhicule IVECO pour rehausser les grilles  
Invest Cpte 215731 Op 049.....+ 1 392.30 €
- Approvisionnement du cpte emprunts :  
Invest Op OPFI Compte 1641... + 8 600.00 €

Pour ces quatre opérations :

En invest op 053 compte 2152 ... - 25 206.55 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### Adoption des nouveaux statuts de la C.A.G.S.

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires de l'agglomération du grand Sénonais.

#### Adoption du rapport annuel 2023 de la Sénone

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2023.

#### Adhésion aux contrats collectifs de Prévoyance et de santé proposés par le CDG89

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance et santé de qualité aux agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le conseil municipal, par délibération du 20 février 2024, après avis du CST du 18 janvier 2024 a donné mandat au CDG 89 pour l'organisation et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance et santé des agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;

- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;

- le bénéfice de taux de cotisations négocié

Ainsi, le Cdg89 a :

- engagé un processus de négociation avec les organisations syndicales qui a abouti à un accord collectif local en date du 9 janvier 2024.

- lancé une consultation pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance et santé complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, adossés à celles-ci.

Le Maire précise,

- le caractère facultatif de l'adhésion des bénéficiaires,

- la nécessité de définir un montant de participation financière en tant qu'employeur.

cette participation ne pouvant pas être inférieure à :

- Pour le « risques Prévoyance » (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) : 7€ par mois et par agent à compter du 01/01/2025

- Les risques santé (ou mutuelle) : 15€ par mois et par agent à compter du 01/01/2026

#### **DÉLIBÉRÉ**

Après discussion, l'assemblée :

**Décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Prévoyance »**

# ÉCHOS DE LA MAIRIE

**et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur «Collecteam Allianz Vie» au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Dixmont ;**

**Décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Santé » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur «Mutuelle Nationale Territoriale » au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Dixmont ;**

**Décide que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de six mois.** Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;

**Décide de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :**

**- 50 % de la cotisation mensuelle par agent à compter du 01/01/2025 pour la Prévoyance**

**- 50 % de la cotisation mensuelle par agent à partir du 01/01/2026 pour la santé.**

**- s'engage à verser au Cdg89 des frais d'adhésion fixés à 25 € pour les collectivités de - 50 agents.**

**Autorise le Maire à signer les conventions et actes en résultant.**

## **REVITALISATION CENTRE BOURG DIXMONT**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prolonger le délai d'exécution des travaux de la tranche conditionnelle 1 au 31 mars 2025, les tests d'étanchéité n'étant pas encore terminés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Demande de dissolution du Syndicat du Centre de secours**

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide du principe de la dissolution du Syndicat et autorise le Maire à engager toutes les démarches utiles à cette dissolution.

### **Motion relative à la situation financière du département et des collectivités de l'Yonne**

Le Conseil Départemental, collectivité en charge de l'action sociale et des solidarités territoriales, agit dans une logique de proximité, pour soutenir les habitants de l'Yonne, ainsi que les projets des communes et des intercommunalités.

Personnes fragiles, âgées ou handicapées, collèges, routes départementales, service d'incendie et de secours ou

encore aides à la formation avec obligation d'engagement pour les futurs professionnels de santé : avec un budget annuel de l'ordre de 500 millions d'euros en fonctionnement et en investissement, le Département de l'Yonne intervient dans de nombreux champs du quotidien, y compris dans des périmètres parfois éloignés des missions qui lui reviennent. Pourtant, les Départements sont aujourd'hui fragilisés comme ils ne l'ont probablement jamais été auparavant, au point qu'entre 30 et 40 d'entre eux sont actuellement présentés en "situation de quasi-faillite" par le Président de l'Association des Départements de France.

En effet, dans un contexte international et national difficile, les Conseils Départementaux doivent aujourd'hui faire face à une hausse inéluctable de leurs dépenses, consacrées pour plus des deux tiers au périmètre social.

Dans un même temps, leurs ressources, relevant essentiellement aujourd'hui d'un transfert de la TVA par l'État et d'une quote-part des droits perçus sur les transactions immobilières, reculent très fortement, comme en témoigne la baisse moyenne de près de 20% des droits de mutation à titre onéreux sur les sept premiers mois de cette année.

Et malgré ces constats, l'État central continue d'adopter des mesures, qui peuvent être tout à fait légitimes, mais qu'il ne finance pas et ne compense pas. Sur le budget de fonctionnement cumulé de tous les Départements, estimé à environ 75 milliards d'euros, ce montant des transferts non compensés par l'État atteint ainsi désormais 15 milliards d'euros, soit un cinquième des budgets départementaux.

A la seule échelle de l'Yonne, les efforts de bonne gestion engagés par les élus, qui ont abouti à une baisse de l'endettement du Conseil Départemental de 115 millions d'euros en 7 ans, sont aujourd'hui profondément remis en cause.

Ce constat d'un étranglement financier du Département de l'Yonne comme des autres Départements, partout en France, peut inquiéter, menaçant la permanence de services ou d'aides utiles aux habitants, et mettant en péril le développement équitable de tous les cantons sur l'ensemble du territoire.

### **Réunis en session,**

Après avoir échangé sur la situation financière de nos collectivités avec une partie des maires et des présidents d'intercommunalités de l'Yonne, forts de préoccupations partagées, et après avoir pris connaissance des premières annonces relatives au projet de Loi de Finances de l'État pour 2025,

# ÉCHOS DE LA MAIRIE

Les élus locaux en appellent à une réaction des pouvoirs publics et décident d'adopter les termes de la motion suivante, selon cinq piliers :

## • Compensation :

Le Conseil affirme tout d'abord sa volonté de s'opposer par principe à tous les nouveaux transferts de dépenses imposés par l'Etat dès lors que ces derniers ne seraient pas financés ou compensés de manière pérenne, et progressive au besoin.

Il sollicite par ailleurs, et de nouveau, auprès de l'Etat, la compensation de toutes les charges aujourd'hui transférées et non compensées.

## • Equilibre et Responsabilité :

Le Conseil observe ensuite que la dette de l'Etat approche dorénavant 3 200 milliards d'euros, représentant plus de 110 % du Produit Intérieur Brut. A titre de comparaison, le cumul de l'endettement de toutes les collectivités françaises - communes, EPCI, départements, régions atteint seulement 150 milliards d'euros. Il rappelle également qu'aucun Gouvernement n'a présenté un budget en excédent ou en équilibre depuis 1974, soit un demi-siècle. Le budget 2024 de l'Etat a ainsi été voté avec une prévision de déficit de 5,1 %, et ce déficit pourrait dépasser les 6 % à la fin de l'exercice.

Les collectivités locales, dans leur ensemble, qui doivent adopter pour leur part chaque année un budget à l'équilibre, appellent l'Etat à appliquer ce même principe.

Les nouveaux impôts auprès des particuliers ou des entreprises, ou les ponctions proposées sur les budgets des collectivités, ne se justifient pas tant que l'Etat ne s'impose pas à lui-même cette règle de l'équilibre budgétaire, en réduisant notamment ses propres dépenses. Les élus locaux

contestent ainsi fermement la proposition de prélever 2 % des recettes de fonctionnement des collectivités et intercommunalités dont le budget

est supérieur à 40 millions d'euros, ces dernières n'étant pas responsables des dépenses, aujourd'hui non maîtrisées, de l'Etat.

## • Unité et visibilité :

Le Conseil se présente comme solidaire de tous les exécutifs locaux, et en particulier des communes et des intercommunalités de l'Yonne, alors que le bloc communal a été touché récemment, par exemple, par la suppression de la taxe d'habitation (pour un coût de 18 milliards d'euros au plan national) ou la réduction de la moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (pour 7,5 milliards d'euros).

S'ils admettent une communauté de destin entre les acteurs publics en matière de déficit, les élus considèrent que de telles orientations, qui touchent à la libre

administration des collectivités, ne sauraient être prises puis remises en cause de manière autoritaire et sans préavis.

De toute évidence, le gel des recettes de TVA affectées aux collectivités, tel qu'il est projeté aujourd'hui, n'est pas conciliable avec les engagements pris antérieurement par l'Etat, cette recette venant justement se substituer à des impôts supprimés contre l'avis de nos collectivités. De même, réduire la compensation pour la Taxe sur Valeur Ajoutée que perçoivent aujourd'hui les collectivités suite à leurs investissements n'est pas envisageable. Cela revient à nier leur vocation de service public, puisque ce fond de compensation a justement été créé pour rembourser aux collectivités la TVA qu'elles acquittent de manière anormale sur des dépenses engagées dans le cadre d'activités, par principe, non soumises à la TVA.

Le Conseil attend, donc, des garanties et de nouvelles propositions sur les recettes allouées aujourd'hui et demain par l'Etat, soulignant ici l'impératif d'une concertation effective et collective avec tous les échelons de collectivités.

Ces cinq piliers nous apparaissent aujourd'hui fondamentaux pour conforter les collectivités dans leurs missions et ne pas affecter, notamment, leur capacité d'investissement, essentielle pour préserver la croissance, l'emploi et répondre à l'impératif d'un aménagement équilibré du territoire.

Dans tous les cas, les élus Icaunais, en représentants responsables de leurs habitants, se veulent déterminés et feront naturellement les choix qui s'imposent pour garantir la continuité des services qu'ils considéreront les plus utiles pour leurs territoires.

Cette motion, partagée avec les collectivités et associations des élus dans l'Yonne, sera adressée à Monsieur le Premier Ministre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette motion.

## Travaux d'électricité des bâtiments communaux

Le conseil municipal sollicite

- une subvention de la région au titre de la DETR pour un taux variant de 20 à 50 % ainsi que le Fonds Vert à hauteur de 20 %

- une subvention fonds de concours auprès de la C.A.G.S. et charge le maire des formalités administratives.

Le maire Marc BOTIN

*Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de Dixmont*

# ÉCHOS DE LA MAIRIE

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024

### Présents :

M. BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, MM. PIERRET Jean-Claude, GAMBIER Benoit adjoints, MM. SOETE Alain, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, Mmes BERTOLDO Claire-Marie, BERTHOT Stéphanie, M. JACQUET Julien, Mme MERCIER PERROTEZ Chantal.

Procurations : M. LAMIRAUX a donné pouvoir à M. BOTIN Marc, M. VASSARD Jean-Luc a donné pouvoir à M. SOETE Alain, Mme JARDIN Marie-Joseph a donné pouvoir à Mme BERTHOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

### ORDRE DU JOUR

#### APPROBATION DU RAPPORT 2024 DE LA CLETC

##### Exposé des motifs :

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) qui s'est réunie le 14 novembre dernier a évalué les montants définitifs des charges transférées pour 2024.

Il ressort du rapport de la CLETC que le montant de l'attribution de compensation (AC) définitive pour 2024 de la commune de Dixmont est le même que pour l'année 2023 ; soit 14 320.00 €.

Ceci étant exposé, le Conseil municipal **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du Grand Sénonais, présenté et approuvé par la commission en date du 14 novembre 2024.

#### DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Il y a lieu de prendre une décision modificative au budget pour budgéter l'achat d'un épandeur centrifuge (semoir à sel), les écritures comptables seront les suivantes :

En investissement :

- Compte 215738 opération 049....+ 1 878.58 €
- Compte 2152 Opération 053..... - 1 878.58 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### Remplacement du délégué du Syndicat de la Fourrière du Sénonais

Le maire informe le conseil municipal du courrier de Mme MERCIER PERROTEZ en date du 03 courant nous informant de sa démission au poste de suppléante du Syndicat de la Fourrière du Sénonais.

M. PINCHON Roger propose de la remplacer.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### Adhésion aux contrats collectifs de Prévoyance et de santé proposés par le CDG89

##### ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION

##### N°29/10/2024/4/5.7 DU 29/10/2024 EXPOSÉ

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance et santé de qualité aux agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le conseil municipal, par délibération du 20 février 2024, après avis du CST du 18 janvier 2024 a donné mandat au CDG 89 pour l'organisation et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance et santé des agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négocié

Ainsi, le Cdg89 a :

- engagé un processus de négociation avec les organisations syndicales qui a abouti à un accord collectif local en date du 9 janvier 2024.
- lancé une consultation pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance et santé complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, adossés à celles-ci.

Le Maire précise,

- le caractère facultatif de l'adhésion des bénéficiaires,
- la nécessité de définir un montant de participation financière en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à

# ÉCHOS DE LA MAIRIE

- Pour le « **risques Prévoyance** » (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) : 7€ par mois et par agent à compter du 01/01/2025 et

- Les **risques santé** (ou mutuelle) : 15€ par mois et par agent à compter du 01/01/2026

## DÉLIBÉRÉ

Le conseil municipal

• **Décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Prévoyance » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur «Collecteam – Allianz Vie» au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Dixmont ;**

et

• **Décide d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Santé » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur «Mutuelle Nationale Territoriale » au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Dixmont ;**

• **Décide que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de six mois.** Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;

• **Décide de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :**

- **25.00 € de participation mensuelle par agent à compter du 01/01/2025 pour la prévoyance santé**

- **28.00 € de participation mensuelle par agent à compter du 01/01/2026 pour la mutuelle santé.**

• **S'engage à verser au Cdg89 des frais d'adhésion fixés à 25.00 €**

• **Autorise le Maire à signer les conventions et actes en résultant.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Création du poste de rédacteur

**Le maire informe l'assemblée,**

Que, compte tenu de la réforme du statut des secrétaires généraux de mairie, il convient de créer le poste de rédacteur.

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie à raison de 35 h par semaine pour exercer les fonctions de

secrétariat de mairie (Exécution et suivi des procédures et décisions administratives, tenue des conseils municipaux, élaboration du budget et comptabilité générale, Etat civil, urbanisme, Elections, gestion et suivi des stocks, agence postale) à compter du 1 er mars 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B au grade de Rédacteur

- le motif invoqué est la réforme du statut des secrétaires généraux de mairie

- le niveau de rémunération de l'emploi créé indice brut 500 indice majoré 436

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

• d'adopter la proposition du maire de la création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 et selon les modalités décrites ci-dessus ;

• d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;

• d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

## Mise à jour du plan communal de sauvegarde

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour effectuée sur le plan communal de sauvegarde et le DISCRIM.

*Le maire, Marc BOTIN*

*Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de Dixmont*

## ORDURES MÉNAGÈRES

### Jours de collectes :

- **sélectives** les mardis des semaines impaires à partir de 14h

- **ordures ménagères** les lundis à partir de 5h

# ÉCHOS DE LA MAIRIE

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JANVIER 2025

### Présents :

M. BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, MM. PIERRET Jean-Claude, GAMBIER Benoit adjoints, MM. SOETE Alain, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, JACQUET Julien, Mme MERCIER PERROTEZ Chantal.

Procurations : M. LAMIRAUX a donné pouvoir à M. BOTIN Marc, M. VASSARD Jean-Luc a donné pouvoir à Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mme JARDIN Marie-Joseph a donné pouvoir à M. Alain SOETE, Mme BERTHOT Stéphanie à donné pouvoir à M. GAMBIER Benoit.

Absente : Mme BERTOLDO Claire-Marie

Secrétaire de séance : Mme MERCIER PERROTEZ Chantal.

### ORDRE DU JOUR

#### Délibération ouverture de crédits en investissement avant le budget 2025

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 dans la limite du des crédits indiqués ci-dessous par chapitre, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025.

| CHAPITRE | DESIGNATION CHAPITRE          | RAPPEL BUDGET 2024 | MONTANT AUTORISE |
|----------|-------------------------------|--------------------|------------------|
| 20       | Immobilisations incorporelles | 20 000.00 €        | 5 000.00 €       |
| 21       | Immobilisations corporelles   | 44 568.42 €        | 11 142.10 €      |
| 23       | Immobilisations en cours      | 1 134 796.30€      | 283 699.07€      |

#### REGLEMENT FINANCIER DU SDEY

##### Travaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Dixmont – Participation financière de la commune.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune Dixmont, font l'objet de conventions définissant la répartition financière.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas

prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 16 décembre 2024 portant règlement financier, Après avoir délibéré,

**ACCEPTE de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 16 décembre 2024 (joint en ANNEXE de la présente délibération),**

ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

**AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la Commune de Dixmont** lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 30 000 €.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

# ÉCHOS DE LA MAIRIE

## DELIBERATION QUI ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 8/7.5 PRISE LE 29/10/2024 DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL

Le conseil municipal a décidé par délibération du 26/06/2024 les travaux d'électricité dans les bâtiments publics :

-Remplacement de l'éclairage par des LED pour le bâtiment Mairie, Salle des fêtes, Ecole, M.A.M. et remise aux normes de l'installation électrique du hangar communal pour un coût prévisionnel de 19 234.00 € Hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à solliciter des subventions pour ce projet (D.E.T.R, Fonds vert...) et à signer les documents en ce sens.

## Délibération pour la modification date de mise en location de l'appartement 4 rue d'Eichtal

Une délibération a été prise le 17 septembre 2024 pour mettre en location l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage 4 rue d'Eichtal à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Ce logement ayant nécessité des travaux de rénovation, le maire propose de reporter la location à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, dans les mêmes conditions données dans la délibération n° 4/3.3 du 17/09/2024, il sera loué à usage mixte professionnel et d'habitation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### Consommation électrique du restaurant

Pour que la consommation électrique du restaurant soit facturée directement aux gérants, le compteur sera mis prochainement à leur compte.

Les consommations antérieures depuis l'ouverture du restaurant leur seront imputées suivant un titre émis au compte 70 878.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Le maire informe le conseil municipal

➤ qu'une convention sera signée avec chaque Association qui souhaite louer la salle, une attestation d'assurance devra être fournie chaque année et la consommation électrique sera facturée annuellement.

➤ Le nettoyage des abords de la commune aura lieu cette année le samedi 26 avril 2025.

*Le maire, Marc BOTIN*

*Le compte rendu détaillé est consultable sur le site de Dixmont*

## LOCATION SALLE DES FÊTES

Contactez la mairie au :  
**03.86.96.02.13**

### TARIFS :

- Résidents de la commune :  
du lundi au dimanche  
140 € par période de 24h  
60 € par journée supplémentaire

- Résidents hors commune :  
du lundi au dimanche  
200 € par période de 24h  
75 € par journée supplémentaire

Capacité d'accueil de 100 personnes  
La consommation électrique sera facturée

# Vue du bourg de Dixmont après les travaux de revitalisation



Les travaux ont été cofinancés par votre commune de Dixmont et grâce à l'aide de :



COFINANCÉ  
PAR L'UNION  
EUROPÉENNE

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

  
GOUVERNEMENT  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



  
PRÉFET  
DE L'YONNE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

  
effilogis

  
Yonne  
LE DÉPARTEMENT

  
Grand  
SÉNONAIS  
L'AGGLOMÉRATION

  
Syndicat Départemental  
d'Énergies de l'Yonne

# Notre commune récompensée par des trophées



## Prix national Art Urbain

Lors de la cérémonie du concours National Art Urbain qui a eu lieu à Paris La Défense le 29 novembre 2022, Atelier Cité Architecture et la commune de Dixmont ont reçu deux 1<sup>er</sup> prix :

- Le 1<sup>er</sup> prix des internautes (255 voix sur 580 votants), encore merci pour votre participation ;
- Le 1<sup>er</sup> prix du public présent lors de cette cérémonie.



## Label Excellence environnement

La société Eurovia a été récompensée de ce label avec la mention spéciale «riverains» pour la revitalisation de notre centre bourg le 17 juillet 2024.

Mourad, membre de l'équipe Eurovia, a joué un rôle clé par son dialogue constructif avec les riverains et l'équipe municipale.

Nous lui renouvelons nos sincères remerciements.



## Prix AMO

Le lundi 14 octobre 2024, votre commune, associée à Atelier Cité Architecture, a reçu le prix AMO «meilleur catalyseur rural».

L'association AMO / Architecture et Maîtres d'ouvrage, créée en 1984, a voulu récompenser notre démarche de revitalisation du centre bourg afin d'inspirer et dire qu'il est possible d'agir sur tous les territoires et pas uniquement dans les grandes métropoles.

Encore merci au jury.

Le Conseil municipal vous renouvelle ses remerciements pour votre patience et votre compréhension pour la gêne occasionnée durant ces 4 années de travaux.



## Les «Marianne de l'Yonne»

Le jeudi 17 octobre 2024, votre commune a reçu le trophée «Attractivité du territoire» dans le cadre des Marianne de l'Yonne pour notre projet de revitalisation du centre bourg.

Merci au jury et à l'assemblée présente ce jour-là qui a salué notre initiative.

# SUNY WATT

ARTISAN  
LOCAL



## PHOTOVOLTAÏQUE & POMPES À CHALEUR

VOTRE PARTENAIRE

solar**edge**

☎ 06 28 29 70 07



AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

### PRESTATIONS

- VIDANGE
- FREINAGE
- PNEUMATIQUES
- AMORTISSEURS
- ECHAPPEMENT
- PARE-BRISE
- CARROSSERIE
- PEINTURE
- CLIMATISATION
- DIAGNOSTIC
- PARALLELISME
- DISTRIBUTION
- RESTAURATION VH
- VENTES VEHICULES

• SERVICE CARTE GRISE

*Votre garantie constructeur est préservée !*



Restauration  
de véhicules anciens



GARAGE ALARY  
EXPERT



RÉPARATIONS TOUTES MARQUES  
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PARE-BRISE

ACHAT - VENTE  
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS



Thierry  
Gérant



Cathy  
Secrétaire



Nicolas  
Technicien



Thierry  
Technicien



Jean-Christophe  
Mécanicien



Anthony  
Carrossier  
Peintre



Enzo  
Carrossier  
Peintre



Alexis  
Apprenti  
Vendeur



Baptiste  
Apprenti  
Mécanique



Tristan  
Apprenti  
Carrossier



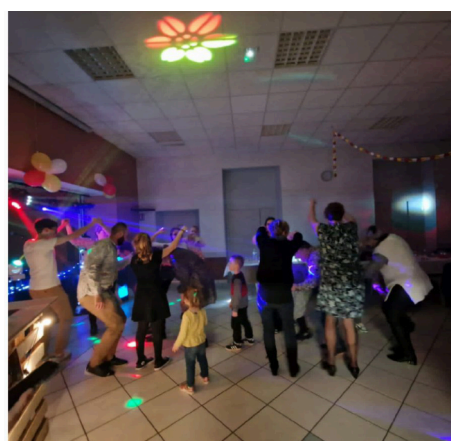
Angelino  
Apprenti  
Mécanique

AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

51 avenue de la Gare - 89510 Véron  
Tél : 03 86 97 42 29 - E-mail : [contact@garagealary.com](mailto:contact@garagealary.com)

# Nouveau Comité des Fêtes

## Animations 2024



*Merci d'être  
toujours au  
rendez-vous pour  
passer un bon  
moment*

# Nouveau Comité des Fêtes



Belle et heureuse année  
à tous.

*Le nouveau comité des fêtes vous souhaite une  
belle et heureuse année 2025 .  
Nous vous attendons pour les prochaines  
festivités prévues nombreuses .*



Repas, carnaval, chasse aux œufs  
...

## Association Loisirs et culture Dixmontois Programme 2025

### Soirée jeux

jeux de société et jeux de cartes

28 février



16 mai

20h

19 septembre

19 décembre



Salle des fêtes de Dixmont

### Soirée dansante

Brésilienne



29 mars 20h



Salle des fêtes de Dixmont

### Cours de Chant

Avec Patricia Dumont

28 février 17h

Salle des fêtes de Dixmont

### Randonnée

Organisée avec la mairie

13 avril 8h

Prieuré de l'Enfourchure

### Guédelon

visite du château et pédalo

22 juin



Déplacement en cars

### Cours de cuisine

Atelier pour préparer un plat

4 octobre

Salle des fêtes de Dixmont

## Contacts

 [julien.jacquet@outlook.fr](mailto:julien.jacquet@outlook.fr) / 0640273271

 Associations de Dixmont

Inscris-toi



# CHRONO TP 89



## Travaux de Terrassement et d'Assainissement

## Travaux Publics

## Démolition

89500 DIXMONT

# 03 86 88 95 19



# Etoile Taxis

Successor des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

**TOUTES DISTANCES**  
7 jours sur 7  
24 heures sur 24

# 06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,  
rayons, dialyse, accident du travail...

Taxis conventionnés sécurité sociale

Liaison gare et aéroport

Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

[etoiletaxis@gmail.com](mailto:etoiletaxis@gmail.com)



# ÉTAT CIVIL

## Naissances

BERGER DE ALMEIDA Rafaël, le 29 avril

CORNU Eléonore, le 05 juin

COLLOT CARANTON Camille, le 06 septembre

DIXNEUF Roxanne, le 02 décembre

*Nos sincères félicitations  
aux heureux parents*

## Mariages

ISOLA Loretti et MATEY SOLABERRIETA Rosa Maria, le 06 janvier

SPIERKEL Dominique et GALLEYRAND Claudine, le 13 janvier

MENEUT Jordan et CREPIN Salomé, le 10 mai

GARCEAU Patrice et CONFRERE Julie, le 08 juin

COULON Yann et MARTIN Bettie, le 07 septembre

HOLLIER Grégory et MARTEL Virginie, le 14 septembre



*Nous vous souhaitons  
tout le bonheur du monde*

## Décès

*ROKOTONDRANAHY dit RASOLOMANANA Claude, le 09 avril*

*TALPIN Adrien, le 12 avril*

*DILLON Guy, le 14 avril*

*LEMERLE épouse CHICANNE Yvette, le 22 avril*

*COURSON Françoise épouse MOUILLON, le 07 mai*

*BABILOTTE épouse VIGNOT Chantal, le 27 mai*

*FRANCOIS Jacques, le 16 juillet*

*DAMIDAUX épouse DO NASCIMENTO BOURGES Maryse, le 22 août*

*RAVIAUD Michel, le 16 décembre*

*RIGAUT Jacques, le 20 décembre*

*CHASTRAGNAT Jean, le 24 décembre*

*Nos sincères condoléances*



# LA SÉNONE

## Eau Potable - Bilan 2023 et Projection sur 2024 : DIXMONT

### BILAN 2023

#### ① Travaux sur le réseau

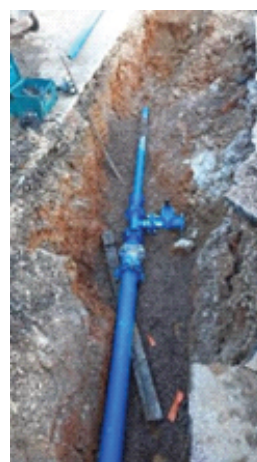
##### *La Renarderie / Pimançon*

- Renouvellement de la canalisation
  - Réseau : 745 ml
  - Montant : 108 112,13 € H.T.
  - Réalisation : D.R.T.P.



##### *La Borde à la Gousse*

- Renouvellement de la canalisation et des branchements en plomb
  - Réseau : 322 ml - 17 branchements
  - Montant : 83 721,39 € H.T.
  - Réalisation : D.R.T.P.



#### ② Construction d'une station de traitement

##### *Station de la Mine*

- Construction d'une unité de traitement et réhabilitation du puit

### PROGRAMME 2024

#### ① Travaux sur le réseau

##### *Hameau de Pimançon : route du Chêne*

- Renouvellement de la conduite et des branchements plombs
  - Réseau : 255 ml - 8 branchements
  - Montant : 43 423,00 € H.T.
  - Réalisation : D.R.T.P.

# **DROIN** & Fils

*Entreprise de Peinture*

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE  
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -  
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93  
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES  
sarl.droin@orange.fr

POMPES FUNÈBRES - FUNÉRIUM  
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

# PFV GUERIN

☎ 02 38 97 31 62

Magasin : 37, rue du Mail  
Funérarium : ZI, 14, rue de l'Industrie  
45320 Courtenay  
[contact@pompes-funebres-guerin.fr](mailto:contact@pompes-funebres-guerin.fr)



# *Lionel* **CHALONS**

**MAÇONNERIE - ISOLATION**  
**COUVERTURE - CARRELAGE**

📍 Route de villeneuve sur yonne  
**89500 LES BORDES**

**03 86 87 08 36**  
**06 14 28 49 67**

# ÉCOLE DE DIXMONT

Nous avons effectué 5 matinées d'ateliers durant 1h30, avec en moyenne 10 à 15 parents par matinée.



# MARCHÉ DE NOËL

La vente de sapins, les animations, la restauration et la vente des objets ont rapporté environ 1300€ à la coopérative.

Ces bénéfices vont, entre autres, permettre à l'école de Dixmont, d'aller voir le vendredi 20/12/24, un spectacle de Noël (cirque, danse, magie) à Utopia.



Merci et à  
l'année  
prochaine

# SIVOS

## SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Comité d'Administration du SIVOS DIXMONT - LES BORDES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Benoît GAMBIER, Président.

Sylvie ADAM est nommée secrétaire de séance.

Le président demande aux membres présents s'ils acceptent le compte-rendu de la dernière réunion du 24 juin dernier envoyé par mail le 26 juin :

Les membres acceptent à l'unanimité.

### **01-10-2024 : Adhésion au groupe CDG pour la protection sociale complémentaire**

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance **et/ou** santé de qualité aux agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les membres du comité, par délibération n° 04-06-2024 du 24 juin 2024, ont donné mandat au CDG89, pour l'organisation et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance **et/ou** santé des agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négocié

Ainsi, le CDG89 a :

- engagé un processus de négociation avec les organisations syndicales qui a abouti à un accord collectif local en date du 9 janvier 2024,
- lancé une consultation pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance **et/ou** santé complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, adossés à celles-ci.

Le Président précise,

- le caractère facultatif de l'adhésion des bénéficiaires,

- la nécessité de définir un montant de participation financière en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à :

♣ Pour le « risques Prévoyance » (protection de l'agent en cas d'arrêt de travail, de mise en retraite pour invalidité et décès) : 7€ / mois et par agent à compter du 01/01/2025  
**et/ou**

♣ Les **risques santé** (ou mutuelle) : 15€ / mois et par agent à compter du 01/01/2026

### **DÉLIBÉRÉ :**

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu les accords collectifs local du 9 janvier 2024 relatif aux régimes de prévoyance et santé, à adhésion facultative.

Vu l'avis du CST du 13/06/2024

Vu la délibération n° 04-05-2024 du 13 mai 2024, donnant mandat au mandat au CdG89, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Après un tour de table, les membres décident, à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Prévoyance » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Collecteam – Allianz Vie » au bénéfice de l'ensemble des agents de la collectivité ;
- d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du « risque Santé » et au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Mutuelle Nationale

# SIVOS

- Territoriale » au bénéfice de l'ensemble des agents de la collectivité ;

- que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de six mois. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;

- de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :

Nature du risque      Participation :      Date d'effet :

**Santé** : Montant : **15 €** par agent

Modulation :  Non     Oui

A compter du : **01/01/2026**

Pour 6 ans

**Prévoyance** : Montant : **7€** par agent **ou même montant que la cotisation de l'agent si temps non complet**

Modulation :  Non     Oui

A compter du : **01/01/2025**

Pour 6 ans

- S'engage à verser au Cdg89 des frais d'adhésion fixés à 25€ / convention de participation, ces frais seront à acquitter en un versement unique lors d'adhésion.

- Autorise le Président à signer les conventions et actes en résultant.

Ces nouvelles obligations représentent une dépense supplémentaire d'environ 1 400 € : si le budget le permet, les membres du comité reverront la participation à la hausse.

## 02-10-2024 : Vente de mobilier

La mairie des Bordes a décidé de mettre en vente du vieux mobilier afin de faire de la place dans ces locaux.

Parmi ces meubles, certains appartiennent au syndicat (achetés après le 1<sup>er</sup> janvier 2005) : des tables et des chaises sont en mauvais état mais pourraient intéresser des particuliers.

De ce fait, le Président demande aux membres présents s'ils acceptent :

- cette vente de mobilier,
- que la mairie des Bordes s'occupe de la vente via différents réseaux,

- que le bénéfice soit reversé aux deux coopératives scolaires,

- de faire, avec l'aide de la trésorerie, les écritures comptables de sorties de biens si ces biens sont toujours présents sur l'inventaire.

## 03-10-2024 : Demande d'admission en non valeur

La trésorerie a fait parvenir au secrétariat une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour 10 centimes :

Les membres du comité acceptent à l'unanimité cette demande.

Celle-ci sera validée au compte 6541 en dépenses de fonctionnement.

## Demande temps partiel et retraite progressive

Un agent a contacté le CDG pour savoir et comprendre sa fin de carrière : celle-ci pourrait prétendre à une retraite à taux plein au 1<sup>er</sup> juin 2026.

Les journées étant longues et difficiles avec de jeunes enfants, elle a déposé un courrier pour demander une retraite progressive avec un temps de travail à 50% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Une demande d'avis sera envoyée au Comité Social Territorial du CDG.

## Démission conseillère

Delphine VICTOR, conseillère municipale aux Bordes et membre du Comité Syndical, a donné sa démission lors de la dernière réunion du conseil municipal des Bordes en date du 16 septembre dernier.

Le conseil municipal des Bordes proposera, lors de sa prochaine réunion, son remplacement.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion parents/sivos** : elle a eu lieu le 17 octobre, seuls 6 parents étaient présents dont 3 représentantes de parents d'élèves,

- **Association parents d'élèves** : elle est actuellement en cours de création, elle s'occupera de créer des animations pour récolter des fonds pour les deux coopératives scolaires,

- **Investissement à prévoir** : lors du conseil d'école, la directrice des Bordes a émis le souhait d'avoir 6 nouveaux pc portables pour les enfants, les appareils actuels étant obsolètes. La directrice de l'école de Dixmont, quant à elle, souhaiterait un pc portable pour sa direction.

La séance est levée à 20h20.

# THÉÂTRE

## Week-end théâtre

Salle des fêtes  
DIXMONT

Vendredi 2 mai 20h  
"Soirée impro"  
au chapeau

Samedi 3 mai 20h  
Le Speed Dating  
10€ (8€ adhérents)



Buvette sur place  
CB acceptée



Résa : 06 31 92 87 29

## Le Speed Dating

La nouvelle Comédie  
de Salomé W. et Bonap.

7 minutes pour décider...



Salomé W



Bonap



Myriam Bourgoin

Avec le regard bienveillant de  
Eliane Tran-Dan. Affiche : Chloé

## BAR FOOD-TRUCK en Othe

De Village en village!

- Bar itinérant
- Plats à emporter
- Planches apéro

Fermeture hivernal  
de décembre à mars  
Réouverture en avril



06 98 97 62 38



Ne pas jeter sur la voie publique. Toute photo est dangereuse, pour la santé à consommer avec modération.

Association Culturelle et Sportive  
de DIXMONT

Salle des Fêtes  
de DIXMONT

Le jeudi de  
14h à 18h  
toute  
l'année

- Aquarelle
- Atelier de peinture
- Atelier dessin
- Fusain
- Pastel
- Peinture au couteau
- Peinture aux numéros
- Coloriage de mandalas
- Technique à fil
- Pouring

Une association où on se sent bien, notre atelier n'est pas seulement consacré à ces techniques. Mais aussi un point de rencontre pour un moment de convivialité, de partage de soutien, d'accompagnement, de bonne humeur, et d'amitié entre tous nos adhérents qui forment une équipe solidaire et ouverte au dialogue.

Contact Mme la Présidente  
Madeleine Gombault - 03.86.96.00.55

# NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE : 15 SAMU 18 ou 112 POMPIERS 17 POLICE  
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne 03 86 87 11 17

**DÉFIBRILLATEUR : RAPPEL** : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ;

**APPELER le 15** et donner les informations suivantes :

Je suis M. Mme. Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Mairie 7 rue de la Mairie ..... 03 86 96 02 13

Fabien COULAUD 7 rue de l'église ..... 03 86 66 05 49

**ASSISTANTE SOCIALE** : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain

Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens ..... 03 86 83 67 00

**CONCILIATEUR** : UNIQUEMENT sur rendez-vous, Mr ARCHENault et Mme QUENTIN

auprès du Tribunal d'Instance de SENS, permanence à la mairie de Villeneuve sur Yonne 03.86.87.62.00

**SOS FEMMES BATTUES** : 3919

**ENFANCE MALTRAITÉE** : 0 800 054 141 ou 119

**CONTACT FOURNISSEURS D'ÉNERGIE** : 0 800 112 212

**EDF**: 0 810 333 089

**EN CAS DE TEMPÊTE** : Signalez tout incident anormal à Enedis 03.86.48.51.11

Service de dépannage 0 811 010 212 +(89142)

**SM FOURRIÈRE DU SENONAI** : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY ..... 03 86 97 09 92

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat ..... 06 08 27 05 56

Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne ..... 03 86 87 11 17

**ADIL** : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) 03 86 72 16 16

58 bd Vauban 89000 AUXERRE **Site internet** : [www.adil.org/89](http://www.adil.org/89)

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE** : (Villeneuve sur Yonne) 03 86 96 56 46

Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles ..... e-mail : [asso.am89@wanadoo.fr](mailto:asso.am89@wanadoo.fr)

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR)** 03 86 64 30 66

3 Rue du Puits de Vau 89100 GRON e-mail : [mdsgron@fede89.admr.org](mailto:mdsgron@fede89.admr.org)

**INFIRMIERS** : M. Fabien COULAUD/ Mme Sabine JAGET à DIXMONT 03 86 66 05 49

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins

Contact : Mairie de Dixmont

7 rue de la mairie

89500 DIXMONT

Directeur de la publication : Marc BOTIN

E-mail : [mairie@dixmont-yonne.fr](mailto:mairie@dixmont-yonne.fr)

Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)

Dépôt légal à la parution

Impression : Barré Imprimerie

7 rue des Fontaines

89100 COLLEMIERS

Tél: 03 86 65 93 01

Fax: 03 86 65 95 15



# INFOS SERVICES

## MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Sur rendez-vous à la mairie : 03.86.96.02.13

Numéro du Conseil en cas d'urgence :

M. Le Maire, M. Botin : 06.19.97.58.88  
1re Adjointe, Mme. Neugnot : 03.86.96.08.71  
2e Adjoint, M. Pierret : 06.78.43.42.47  
3e Adjoint, M. Gambier : 06.52.91.14.64

## OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi 14h30 à 18h  
Mercredi 9h30 à 13h et 14h à 17h30  
Jeudi 14h30 à 19h  
Vendredi 9h30 à 13h

Les 1er et 3e samedis du mois de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

Email : [mairie@dixmont-yonne.fr](mailto:mairie@dixmont-yonne.fr)

Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)

## AGENCE POSTALE

Du Lundi au Jeudi 14h30 à 17h30

Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Lundi 17h à 19h

Samedi 9h à 12h

Tél : 03.86.96.02.13

E-mail : [bibliotheque.dixmont@gmail.com](mailto:bibliotheque.dixmont@gmail.com)

Facebook : [BibliothequeMunicipaleDixmont](https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont)

## VIE PAROISSIALE

16 rue du Puits d'Amour  
89500 VILLENEUVE / YONNE  
Tél. : 03.58.15.60.02

Permanences d'accueil :

Mardi et Vendredi de 10h à 12h

Prêtre Romain TAVERNIER :

Rdv par téléphone au 06.49.95.78.63

## ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

ÉCOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15

ÉCOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : [sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr](mailto:sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr)

## ASSISTANTES MATERNELLES ET M.A.M.

Assistants maternelles :

GRENOT Véronique : 8 rue du Gumery

Tel: 03.86.96.08.20

La M.A.M :

La Maison d'Assistants Maternelles de Dixmont

Ouverte tous les jours de la semaine de 8h à 18h30

Tél. : 03.86.83.34.04

E-mail : [mam.en.othe@gmail.com](mailto:mam.en.othe@gmail.com)

## LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Contactez la mairie au : 03.86.96.02.13

TARIFS : - Résidents de la commune : du lundi au dimanche

140 € par période de 24h

60 € par journée supplémentaire

- Résidents hors commune : du lundi au dimanche

200 € par période de 24h

75 € par journée supplémentaire

Une journée de location de 9h à 9h le lendemain

Capacité d'accueil de 100 personnes

La consommation électrique sera facturée

## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites ...

Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : [eau@grand-senonais.fr](mailto:eau@grand-senonais.fr)

Direction de l'Assainissement :

Branchements d'eaux, SPANC ...

Tel standard : 03.86.86.46.98

Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

## ORDURES MÉNAGÈRES

Pour tous renseignements, prenez contact avec les ambassadeurs du tri:

Tél : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : [ambassadeursdutri@grand-senonais.fr](mailto:ambassadeursdutri@grand-senonais.fr)

Jours de collectes :

- **sélective** les mardis des semaines impaires à partir de 14h

- **ordures ménagères** les lundis à partir de 5h

## DÉCHETTERIES

Villeneuve sur Yonne : 03.86.83.28.57

Cerisiers : 03.86.88.58.51

Sens (ZI des Vauguilletes) : 03.86.95.30.93

Sens (ZI des Sablons) : 03.86.65.63.24



Votre audioprothésiste indépendant  
**25 ans d'expertise**  
au service de votre audition

**RETROUVEZ LA JOIE**  
des conversations claires et précises

**1 mois d'essai OFFERT**

Bénéficier d'un bilan auditif **gratuit**  
et du tiers payant **toutes mutuelles**



**Saint Denis Les Sens**  
3 impasse Sainte Colombe  
03 86 83 89 89

du lundi au vendredi  
de 8h-12h30 et 13h30-19h  
Le samedi de 9h-13h



**Joigny**  
2 quai Henri Ragobert  
03 86 43 40 35

du lundi au vendredi  
de 9h30-12h30 et 14-18h

**NOUVEAU - AUSSI PRÉSENT À AUXERRE**



Le spécialiste  
de l'**orthopédie**



**Orthoprothésistes**  
**Podo - orthésistes**

Agréés sécurité sociale  
et mutuelles

orthèses  
prothèses  
corsets de traitement  
matériel médical  
ceintures lombaires  
semelles correctrices  
chaussures de confort  
bas de contention  
chaussures thérapeutiques  
chaussures orthopédiques

**ST-DENIS-LES-SENS 89100**  
3 impasse Saint Vincent

**03 86 64 94 23**

**AUXERRE 89000**  
37 rue Paul BERT

**03 25 76 71 74**

**ST-ANDRE-LES-VERGERS 10120**  
159 avenue d'Echenilly

**PARIS 75002**  
9 rue Léopold Bellan

**01 42 33 83 46**



**BOUTIQUE**

Lundi - Mardi - Jeudi - Samedi  
18h - 21h30 et +  
Mercredi - Vendredi  
11h - 13h30 | 18h - 21h30  
Rue du Commerce  
89500 VILLENEUVE/YONNE

**03 86 83 19 66**

Du lundi au jeudi dans 4 communes  
17h30 - 21h



**CAMION**

|   |   |
|---|---|
| <b>Lundi</b><br><b>DIXMONT</b><br>Rue d'Eichtal | <b>Mercredi</b><br><b>CHAUMOT</b><br>Place St-Louis, église |
| <b>Mardi</b><br><b>GRON</b><br>Grande-Rue       | <b>Judi</b><br><b>ETIGNY</b><br>Grande-Rue                  |

**07 71 81 39 62**

## Pizzas à emporter

Fraîcheur - Saveurs - Tradition - Qualité



Pizz'à fab

PAIEMENT  
CB OU ESPÈCE  
UNIQUEMENT



pizzafab89



**DISTRIBUTEUR**

27 faubourg Saint-Nicolas  
Station lavage - Face gendarmerie

**VILLENEUVE/YONNE**

Rue du Maréchal Leclerc  
Face à l'église

**BUSSY-LE-REPOS**

\*Hors périodes de congés

*Votre professionnelle  
de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf  
Mise en conformité - Motorisation de portail  
Particulier - Industriel

**PASCAL  
VASSARD** SARL



Les Brûleries  
89500 DIXMONT

Tél. 03 86 96 05 55  
Port. 06 73 67 46 51